

Réponse à une demande de permission de voirie

Décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des P.C.E.

N° de dossier : 1093702/CAN500903/2506039 /
Date : 30/10/2025
Contact : FLOTTES Manon

UI AURA - INEO RCC
654 CRS DU 3E MILLENAIRE
BP
69792 ST PRIEST

Bénéficiaire (si différent du demandeur)	

Réponse du gestionnaire de voirie instructeur	
Mairie de Saint Paul des Landes 16 GRANDE RUE 15250 ST PAUL DES LANDES	Permission accordée : conformément à la PI du Date et signature : (Nom et qualité) 05/11/2025 Le Chef de Service Qualité Pilotage et Territoire  Vincent GALIBERN Le 07/11/2025 (Et selon les dispositions en vigueur localement, par arrêté N° du)

Niveau d'urgence	
Raccordement client : Non	

Localisation des Travaux	
15250 ST PAUL DES LANDES - RUE D ESPINASSOU.	

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m ²		
Borne pavillonnaire	unité			m ²		
Cabine téléphonique	unité			m ²		
Poteau	unité					
Antenne > 12 m	unité			m ²		
Pylône > 12 m	unité			m ²		
Chambre souterraine	unité	1				
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		

Nature des travaux : Travaux sur réseau	

Gestionnaire de voirie : 77059 Mairie de Saint Paul des Landes

Orange Restricted

Commentaires : Poser chambre L2C sans fond sur les conduites existantes
Echéancier :
Date prévue pour le début des travaux :
Durée prévisible des travaux : 0.0 Jour(s)
Durée : Permission de voirie accordée jusqu'au 31/12/2039



PROPOSITION D'IMPLANTATION
CONSEIL DÉPARTEMENTAL / PAT / DM / Territoire AURILLAC

Intitulé de l'opération: Tranchée(s)

RD n° 120

Demande de: orange

Objet de la demande: Poser chambre L2C sans fond sur les conduites existantes

Commune(s): Saint Paul Des Landes Lieu-dit : Rue D'Espinassou

Le 5 novembre 2025, nous soussignés

Monsieur David ESCASSUT représentant du SGT d'AURILLAC
Mme FLOTTES Manon représentant le maître d'ouvrage du réseau

Nous sommes rendus sur les lieux afin d'établir la présente proposition d'implantation des tranchées conformément au tableau ci après et aux plans joints

Signatures

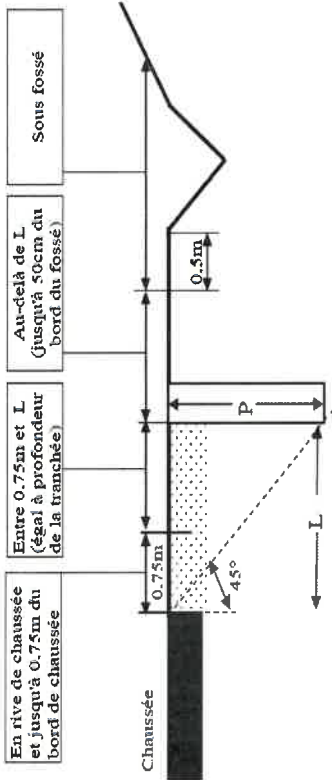
Le représentant du SGT d'AURILLAC

Le représentant du Maître d'Ouvrage

Le Chef de Service Qualité
Pilotage et Territoire

Vincent GALIBERN

N° RD	Catégories et niveaux RD Cat.1 niv 1 Cat.1 niv 2a Cat.1 niv. 2b Cat. 2 Cat 3	Repères Plans joints	Côté de la route D ou G suivant le sens des PR	Technique* TT, TE, FD, F, SA	LONGUEUR SOUS DOMAINE PUBLIC					N° du schéma type applicable (Schémas annexés à la PI) observations diverses	
					Sous accotement				Sous fossé		Sous trottoir
					Sous Chaussée	En rive de chaussée et jusqu'à 0,75m du bord de ch.	Entre 0,75m et L égal à profondeur de tranchée	Au-delà de L			
120	Cat.1 niv 1	Au PR 13+417	G	TT		2X1m				Schéma6.1	



* Techniques :
TT = tranchées traditionnelles
TE = tranchées étroites
FD = Forage dirigé
F = Fonçage
SA= Supports aériens

Schéma 6-1 tranchée sous accotement située à une distance **L** du bord de chaussée comprise entre **0,75m** et **P** (profondeur de la tranchée) pour les RD des catégories **1,2** et **3**

